

Réunion du 20 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGL

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2017/013 - 520 - Gestion des collèges
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaires pour 2017 aux collèges publics**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 337 450,40 €, soit :

- 924 € au titre de la participation du Département aux frais de transport d'élèves des collèges ci-après qui se sont rendus à l'Hôtel du Département à Strasbourg le 10 novembre 2016 pour participer à la 9ème édition du dispositif Mini-Entreprises – Entreprendre Pour Apprendre (EPA) :

- . DRUSENHEIM du Rhin : 155 €
- . HAGUENAU Kléber : 140 €
- . HEILIGENSTEIN : 94 €
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 175 €
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 130 €
- . SELTZ Charles de Gaulle : 230 €

- 332 100 € répartis entre les 90 collèges pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2017, à savoir un montant forfaitaire de 3 690 € par collège, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente délibération,

- 4 426,40 € pour l'acquisition et les réparations de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . ACHENHEIM Paul Wernert : 380 € (acquisition d'un équipement de protection individuel "électrique" pour l'agent de maintenance polyvalent titulaire remplaçant),
- . HEILIGENSTEIN : 4 046,40 € (réparation d'une plaque à induction et du lave-vaisselle de la demi-pension),

- décide du principe de la prise en charge à compter du 1er septembre 2016 des frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Haguenau vers le collège Kléber de Haguenau, du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim vers le collège Le Ried de Bischheim, du collège Lezay Marnésia de Strasbourg vers le lycée Jean Monnet de Strasbourg et du collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim vers le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170320-lmc1107569-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 23/03/17